

Décision du Président n°2025-018

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération en date du 13 juillet 2020 autorisant le Président à passer les conventions concernant les refacturations d'heures du personnel, le fonctionnement de la Maison des Services avec ses utilisateurs, et toutes conventions de fonctionnement dont le montant engagé annuel n'excède pas 5 000 Euros et dont les crédits sont inscrits au Budget,

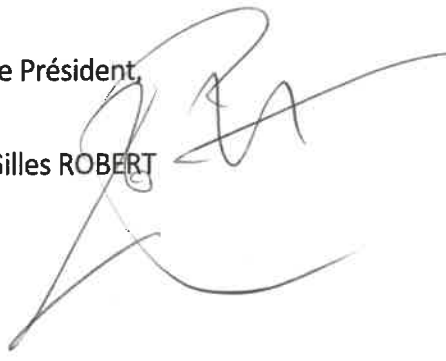
Le Président a pris la décision suivante :

- L'espace France Services de la CCPR propose à la vente la carte avantages jeunes pour la saison 2025-2026.
- Il est donc nécessaire de signer une convention de partenariat entre Info jeunes Bourgogne-Franche Comté et la CCPR. Les cartes sont vendues au tarif de 10 €.
- Cette convention est valable du 01/09/2025 au 31/08/2026.
- Le président accepte de signer la convention de partenariat.

Fait à Le Russey, le 15/09/2025

Le Président,

Gilles ROBERT



Communauté de Communes du Plateau du Russey

Date de transmission de l'acte: 15/09/2025

Date de reception de l'AR: 15/09/2025

025-242504355-DE_2025_018-AU

A G E D I

re de Tassigny - 25 210 LE RUSSEY

3 81 43 74 17 - courriel : contact@cc-russey.fr